

RÈGLEMENT DEVOIRS SURVEILLÉS

- Les étudiants entrent dans la salle à partir de 12h50 et doivent être prêts à composer dès 13h.
- Les téléphones portables et montres connectées doivent être éteints et rangés dans les sacs.
- Chaque étudiant prend dans son sac de quoi écrire et tracer (aucune trousse), des copies et des brouillons, ainsi que sa calculatrice si elle est autorisée, puis dépose son sac (contenant son téléphone portable éteint) à une extrémité de la salle.
- Après avoir déposé son sac, chaque étudiant s'installe sur une table où un sujet de sa classe est déposé. Il est interdit de prendre un sujet sur une table et d'aller s'installer avec à une autre table. Si les sujets ne sont pas installés à l'entrée dans la salle, les étudiants se placent de sorte que deux voisins n'appartiennent pas à la même classe.
- Chaque étudiant doit présenter au surveillant ses copies et brouillons vierges en début d'épreuve. L'étudiant inscrit son nom sur ses copies en début d'épreuve.
- L'étudiant n'est pas autorisé à se lever pour aller chercher des feuilles supplémentaires dans son sac pendant l'épreuve. Il doit donc prévoir suffisamment de copies et brouillons dès le départ.
- Aucune communication (écrite ou verbale) n'est autorisée entre les étudiants.
- Seule une sortie temporaire aux toilettes peut être autorisée entre 14h00 et 16h45 (si un étudiant a besoin de sortir, il en informe le surveillant en levant la main et attend à sa place, en silence, que le surveillant l'y autorise ; deux étudiants ne doivent jamais être sortis au même moment). Aucune sortie n'est autorisée entre deux épreuves de 2h. Aucune sortie n'est autorisée avant la fin des épreuves (soit, dans la quasi-totalité des cas, avant 17h15).
- Lorsque le surveillant indique que l'épreuve est terminée, chaque étudiant cesse immédiatement d'écrire et attend en silence, sans quitter sa place ou debout près de sa table, selon les indications du surveillant, que le surveillant ait ramassé toutes les copies de tous les étudiants. Il ne va ranger ses affaires et ne part qu'après autorisation du surveillant et en silence pour ne pas perturber le travail des élèves bénéficiant d'un tiers-temps .
- Les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps se placent préférentiellement au fond de la salle afin de ne pas être dérangés par la sortie des autres étudiants.
- Aucun étudiant en retard ne sera accepté en devoir surveillé.
- Des sanctions seront prises en cas de tricherie.